



ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMR 83

Association des Maires Ruraux du Var

RAPPORT MORAL

Je commencerai donc par l'évocation des divers dossiers qui nous ont occupés depuis notre dernière AG, réservant, comme convenu, la question des projets de réforme des finances locales et de réforme des institutions territoriales pour la seconde partie de la matinée.

Transports sanitaires d'urgence et permanence des soins.

Un dossier ancien, important, qui nous a beaucoup mobilisé pour des résultats que je qualifierais de « mitigés ».

Question clarification de l'organisation des transports sanitaires d'urgence, celle du « qui fait quoi ? » nos deux demandes : définition des zones où les pompiers interviendraient prioritairement et mise en place, comme dans certains départements d'un centre d'appel associant la régulation et le SAMU, les pompiers et les ambulanciers privés, n'ont toujours pas abouti.

Sur le plan pratique, il semble pourtant que les choses se soient améliorées. En tous cas je n'ai pas eu de remontées de nouveaux incidents fâcheux.

Nous le devons, semble-t-il, à ce qui ressemble à une meilleure entente des différents acteurs et surtout au positionnement, d'un hélicoptère au Cannel qui durant l'été n'a pas chômé. Notre action et celle de l'Union Départementale des SP du Var n'y sont pas pour rien.

Mais, comme vous le savez, ce positionnement n'étant qu'à « titre expérimental » et pour une durée limitée, rien n'est gagné. Rappel des épisodes précédents.

L'appareil fut d'abord un « écureuil » (rouge de la sécurité civile) dont l'efficacité a été renforcée par la présence, la journée, d'un médecin hospitalier du SAMU 83 puis d'un second hélicoptère (blanc) de ce même SAMU. On ne peut que se féliciter de cette entente entre SDIS et SAMU.

Tout allait trop bien aussi l'ARH a-t-elle donné l'ordre de rapatrier médecin et hélicoptère du SAMU sur Toulon. Motif : ce SMUR aérien n'était pas réglementaire. Faute de place dans l'hélicoptère, le médecin ne pouvait être accompagné d'un infirmier. Imparable !

Le SDIS fait face en affectant un médecin pompier à son hélicoptère.

Début août « l'écureuil » est remplacé par un « EC 145 » qui vole la nuit et permet d'emporter médecin et infirmier.

Montée de la Calade BP 3
83830 Figanières

Tél 06.32.26.83.43 Fax 04.94.70.92.58 email : senateur.collombat@wanadoo.fr

A cette heure, le terme de « l'expérimentation » est fixé à la fin d'octobre 2009. Selon la rumeur, elle serait reportée à mars mais vous aurez compris la nécessité de pérenniser ce « SMUR volant » dans le Var, comme il l'est (avec 2 appareils) dans le 13 et le 06. Les Conseils municipaux ont déjà été appelés à délibérer mais je vous proposerai d'adopter une motion dans le même sens que nous adresserons au Ministre de l'intérieur, avec copie à la ministre de la santé et au Président du Conseil général. J'ai aussi l'intention de poser une question orale au Ministre de l'Intérieur, en principe le 4 novembre. On pourra aussi en reparler lors du débat budgétaire.

Permanence des soins. Là, aucune évolution. Que la région PACA demeure celle où la démographie médicale est la plus forte ne permet toujours pas aux territoires ruraux d'être assurés d'un service de garde satisfaisant. Depuis la loi HSPT, c'est l'ARS (qui remplace l'ARH), qui, en principe est chargée d'organiser la permanence des soins. Espérons qu'elle saura prendre ses responsabilités, ce qui est rien moins qu'assuré. Puisque nous sommes dans les problèmes de sécurité...

Gendarmerie.

Une information. Le Colonel Bitouzet qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce matin, organise une visite commentée du centre opérationnel de la Gendarmerie. Ce sera l'occasion, pour les maires intéressés, de voir comment sont assurées la veille et la coordination des interventions de celle-ci. Profitez de la présence du colonel pour lui demander tous les compléments d'information souhaités sur cette initiative bien venue.

ERDF. Si rien n'a été formalisé, sur le plan pratique, les choses ont progressé dans le bon sens.

Au départ, l'inquiétude née de la modification, à compter du 1 janvier 2009, du mode de financement des raccordements électriques et éventuellement des renforcements qui en Découleraient. Ceux-ci, comme on sait, ne sont plus à la charge directe des bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme mais de la collectivité qui a la possibilité de la répercuter par le biais de la PVR.

Quand ces travaux entrent dans le cadre d'opérations d'ouverture à l'urbanisme de nouveaux secteurs la collectivité peut espérer rentrer dans ses frais en mettant en place la PVR, à charge pour elle d'assurer la trésorerie.

S'agissant de raccordements dans des zones déjà urbanisées, comme il y en a beaucoup dans les communes rurales et où la PVR ne peut être instituée, s'agissant de renforcements, sans extension, lié à un nouveau permis de construire, la situation est toute autre.

D'où l'inquiétude des communes qui craignaient de devoir financer des travaux autrefois à la charge de leurs bénéficiaires, voire normalement à celle d'ERDF.

Courant février 2009, une réunion au Cannet des maures, réunissant un grand nombre de communes a permis de faire le point de la situation.

Fin Mars, j'ai rencontré les responsables d'ERDF, dans un climat d'ouverture et de compréhension réciproques, ERDF s'engageant à ;

-Faire son affaire de tous les renforcements de 12 KWA au maximum, ce qui correspond au besoin d'une construction standard.

-Mettre au niveau de puissance et de qualité les réseaux qui ne seraient pas à la norme, ce que j'ai traduit par « au niveau haut de la norme ».

Resterait à avancer concrètement sur deux autres points: l'actualisation du plan de sécurisation des réseaux pour mieux faire face aux accidents climatiques, de moins en moins rares et, à titre expérimental engager un état des lieux dans quelques communes particulièrement significatives.

Quoi qu'il en soit, je n'ai eu aucune remontée d'un quelconque conflit entre une commune et ERDF, ce qui tendrait à prouver que la nouvelle réglementation est appliquée honnêtement, seule chose que nous demandions.

Montée de la Calade BP 3
83830 Figanières

Tél 06.32.26.83.43 Fax 04.94.70.92.58 email : senateur.collombat@wanadoo.fr

Education nationale : un épisode calamiteux, un autre beaucoup plus agréable.

L'épisode calamiteux c'est évidemment la tentative du ministre de l'Education nationale, relayée par les préfets, avec zèle dans le Var, d'imposer à des communes rurales qui n'en avaient pas les moyens, la mise en place du Service Minimum d'Accueil. Une promesse électorale sur le dos des communes qui doivent ainsi pallier l'incapacité de l'Etat à régler ses conflits avec ses fonctionnaires.

Et voila comment plusieurs communes du Var se sont retrouvées devant le tout nouveau TA de Toulon. Comme vous le savez, l'AMR83, avec le concours du cabinet lyonnais Petit, leur a apporté son soutien.

Sur ce le congrès des maires de France siffle le Premier Ministre à son évocation du SMA, déserte la salle à l'arrivée du représentant du Ministre de l'EN, le Ministre ayant jugé, lui aussi, qu'il avait plus urgent à faire que de rencontrer les maires.

Puis arrive le Président de la République, compatissant : *« Je comprends parfaitement, dit-il, le sentiment d'injustice que peut avoir un Maire traîné devant le tribunal administratif par son Préfet parce qu'il a peu de moyens, qu'il a fait son possible et qu'il n'y est pas arrivé. Je suis tout à fait prêt à revoir cela. »*

Depuis, l'atmosphère s'est considérablement allégée.

Le Ministre de l'Education nationale ayant renoncé à passer en force et surtout parce que depuis il n'y a eu aucun conflit entre enseignants, communes et parents. La plupart des écoles et des municipalités se sont arrangées pour n'avoir pas à mettre en œuvre le SMA, faute d'élève ou n'avoir à en accueillir qu'une poignée, ce qui ne posait pas de problème pratique.

La question est toujours pendante : les tentatives de l'AMRF auprès du Ministre et au Sénat pour la régler de manière acceptable pour les communes rurales n'ont toujours pas abouti.

L'épisode heureux, c'est l'opération « Ecole numérique » menée d'abord en partenariat Ministère de l'EN-AMRF, ce qui a beaucoup chagriné le Président de l'AMF.

Il faut dire qu'elle a remporté un très grand succès, nationalement et dans le Var où 19 classes, soit la quasi totalité des demandes correspondant au cahier des charges ont pu être équipées. Une subvention à hauteur de 80%, par les temps qui courent et...de l'EN, en plus, cela mérite qu'on s'y arrête.

Dans notre département, les attributions ont été faites en parfaite concertation entre l'Inspection académique, l'AMR83 et l'AMV, critères pédagogiques, implication des demandeurs, taille et ressources des communes ayant été pris en compte.

En tous cas on a essayé de la faire.

Apparemment l'intendance a suivi puisqu'à ce jour, les huit communes ayant signé la convention avec l'IA ont reçu, ou recevront sous peu, leur 7200€ de subvention. Les autres devraient suivre.

Toutes les écoles équipées recevront une aide à la formation du CDDP Toulon

Ce succès a naturellement conduit l'AMRF à demander la mise en place d'un second plan « Ecole numérique » pour satisfaire les demandes qui n'ont pu l'être et les nouvelles, suscitées par la réussite du premier plan. A ce jour rien n'est acquis, mais le Ministère n'a pas fermé la porte.

Feuilleton Poste.

Après une longue accalmie, le front s'est brusquement réchauffé, toujours selon le même scénario : la réduction des heures d'ouverture des guichets en préalable à la transformation des bureaux en Agences postales. La réduction des heures d'ouverture des guichets est, en effet, depuis des lustres la méthode utilisée par la Poste se désengager, en jurant, la main sur le cœur qu'il n'en est rien puisque le nombre de « points de contact » n'a pas diminué.

Ce qui, évidemment améliore le service public.

Dans le Var plusieurs communes ont donc été informées des « améliorations » les concernant, ce qu'en général elles ont bien fait de refuser. En tout état de cause ces

Montée de la Calade BP 3
83830 Figanières

Tél 06.32.26.83.43 Fax 04.94.70.92.58 email : senateur.collombat@wanadoo.fr

réductions de services ne peuvent intervenir qu'après avis de la CDPPT et une procédure obligatoire. Je vous invite donc à la saisir à la moindre alerte et à refuser les aménagements qui auraient pour conséquence une détérioration de la qualité du service dans votre commune.

Nationalement aussi les grandes manœuvres ont repris, avec pour horizon la libéralisation du marché postal en 2011: changement du statut de La Poste qui deviendra SA au terme d'un parcours parlementaire malheureusement sans surprise.

Aujourd'hui même une votation est organisée pour protester contre cette évolution dont nous connaissons déjà les épisodes suivants : ouverture minoritaire puis, dans un second temps majoritaire, aux capitaux privés. Ce qui se passe actuellement à EDF est édifiant.

L'AMRF, pour sa part considère que l'urgence des urgences c'est :

- consolider le Fonds de compensation permettant de financer le « service universel » confié à la poste
- Pérenniser le Fonds de péréquation territorial destiné à financer la « présence postale » sur l'ensemble du territoire.

La Direction de La Poste voudrait bien, en effet, se débarrasser de son réseau rural ou, au minimum externaliser le fonds de péréquation territorial permettant d'assurer sa survie.

Selon Le Monde du 26 janvier 2009, elle aurait souhaité transférer aux Régions ou aux Départements la gestion des bureaux ruraux, sur le modèle de ce qui a été fait avec la SNCF pour les TER.

Jugé trop explosif politiquement, surtout avant les européennes, le projet aurait été abandonné au profit d'un autre : l'externalisation du Fonds de péréquation territorial.

Il s'agirait de confier la gestion du Fonds, non plus directement à la Poste, mais à un Etablissement contrôlé et donc financé par les communes, les départements et les Régions.

PPRIF.

Je serai concis, le sujet ayant été abordé lors de plusieurs réunions publiques, conférences de presse - la dernière le 10 juillet 2009- et ayant fait l'objet d'une diffusion d'information régulière. Actions menées conjointement avec l'Association des Communes forestières, brillamment présidée par Nello Broglio et l'AMV, non moins brillamment présidée par JP Véran. Bel exemple de la manière dont nos associations travaillent.

Actuellement, 17 PPRIF ont été prescrits dans le Var dont un seul approuvé et un autre annulé. Cela signifie pour seize communes l'inconstructibilité d'une bonne partie de leur territoire, sur le fondement de cartes d'aléas et d'une réglementation juridiquement non opposables, sans border le problème de la responsabilité des maires.

L'origine de cette situation doit être recherchée dans le caractère contestable, en tous cas unilatéral, de la méthode utilisée par les services de l'Etat pour la détermination des risques, leur traduction cartographique et en termes d'investissements à la charge des collectivités. Pour la plupart rurales, celles-ci sont bien incapables de financer les investissements de DFCI (élargissement des voies, multiplication des bornes et points d'eau etc.) souvent déraisonnables, qui leur sont demandés.

Ce que voyant, le nouveau Préfet du Var, après concertation avec les associations d'élus, a chargé Madame la Sous-préfète de Draguignan de « *procéder à un examen approfondi des principes qui fondent la doctrine d'élaboration des PPRIF* », d'en « *cerner les points de méthode et de fond qui expliquent le relatif échec des discussions engagées, parfois depuis plusieurs années, sur l'application de ces plans de protection, de dégager « les points de consensus sur lesquels l'Etat pourra s'appuyer dans son dialogue avec les élus associatifs* », celui-ci devant prendre la forme d'une « table ronde » courant novembre. Les consultations ont déjà commencé.

Aides aux communes du Département.

Montée de la Calade BP 3
83830 Figanières

Tél 06.32.26.83.43 Fax 04.94.70.92.58 email : senateur.collombat@wanadoo.fr

La crise ayant aussi produit ses effets sur l'immobilier varois, le Conseil général a été amené à reporter le vote du BP à février 2009 et à réduire la voilure de ses dépenses.

Deux éléments ont modifié la politique départementale : une baisse des droits de mutations de l'ordre de 100 M€, une redéfinition des modalités des aides financières du Département aux communes.

S'en est suivie une période d'incertitude et donc d'inquiétude pour les collectivités, en tous cas jusqu'aux conférences de territoires.

En m'en faisant l'écho, il paraît que j'ai dramatisé à tort, les communes n'ayant jamais eu d'inquiétudes ou, en tous cas n'en auraient pas eu si je n'avais pris un plaisir malin, et intéressé, à les inquiéter.

Chacun jugera si je trahis sa pensée en disant que les maires ruraux :

-Comprennent et admettent parfaitement la baisse de 15%, du programme d'aide aux communes et intercommunalités. Les ressources du Département baissant, rien que de normal. Mais pourquoi maintenir qu'il n'y avait pas de baisse puisqu'il y en avait une, parfaitement admise ?

-Comprennent et admettent l'idée d'une enveloppe globale et sa répartition entre aide aux actions de proximité et aides aux investissements structurants, même s'il est parfois difficile de savoir où passe la frontière entre eux.

-Comprennent moins, par contre, qu'il ait fallu autant de temps pour parvenir à la solution finalement adoptée et qui satisfait tout le monde : fixation d'une enveloppe pour les investissements de proximité sur le modèle de l'ancien quota ; négociation dans le cadre des territoires de l'affectation des crédits réservés aux actions structurantes.

Vous direz si je me trompe en souhaitant que l'année prochaine nous en restions à ce dispositif qui sécurise tout le monde et qui permettrait de connaître dès le vote du BP (en mars encore cette année) le montant des aides réservées aux collectivités.

Vous direz si je vais trop loin en souhaitant que la même attention soit accordée aux petits clubs sportifs amateurs de nos villages qu'aux grandes équipes professionnelles.

Le Conseil général ne peut distribuer plus que ses ressources et jusqu'à présent les communes rurales varoises n'ont pas eu à se plaindre.

Nous demandons simplement, dans cette conjoncture difficile qui durera et qui sera aggravée par les réformes qui vont frapper les Départements de plein fouet, l'établissement de règles claires et équitables.

En ces temps de contraction des possibilités d'intervention du Département, il conviendra, évidemment de mobiliser les aides que peut nous apporter la Région et que Michel Castaner nous a rappelées.

TNT

C'est avec la réforme des finances locales et celle des collectivités locales dont nous traiterons dans un instant, le problème le plus préoccupant des prochains mois pour les communes rurales qui n'auront pas la chance de recevoir gratuitement la télévision numérique.

Dans le Var 43 zones, actuellement desservies grâce aux investissements communaux ne le seront plus dès le premier semestre 2011, autant dire demain matin.

Pour la Marquise, tout va très bien: l'objectif d'une couverture à 100% du territoire français par la télévision numérique est inscrit dans la loi.

En réalité on ne sait pas comment on y parviendra et encore moins si ce sera avant l'extinction des émissions en mode analogique, définitive partout, le 30 novembre 2011.

La liste des 1626 réémetteurs retenus par le CSA pour être « numérisés » par les opérateurs de télévision ne suffira pas à la couverture de la totalité du territoire. 95% seulement de la population sera desservie pour près de 100% pour l'analogique.

Et encore s'agit-il d'une moyenne nationale, les départements dont le relief est le plus chahuté n'étant même pas sûr d'être couverts à 91%. 5% de la population cela représente quand même près de 3,5 millions de personnes.

Montée de la Calade BP 3
83830 Figanières

Tél 06.32.26.83.43 Fax 04.94.70.92.58 email : senateur.collombat@wanadoo.fr

A ce jour, le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont refusé tous les amendements demandant la publication d'une liste complémentaire de sites numérisés à la charge des opérateurs.

L'argumentation du Gouvernement est triple :

- La charge pour les chaînes alors qu'elles traversent de graves difficultés financières,
- L'impossibilité de tenir le délai du 30 novembre 2011 pour l'équipement des sites résiduels
- Le caractère déjà dépassé de la diffusion par voie terrestre dans les zones peu denses.

Le premier argument ne tient pas la route, le coût supplémentaire étant largement compensé par la réduction par huit ou dix du coût de diffusion en numérique par rapport à l'analogique. L'Etat pourrait aussi apporter sa contribution par une modeste ponction sur le milliard et demi d'euros que lui rapportera la vente des fréquences récupérées, surnommées « fréquences en or » !

Deuxièmement, rien ne garantit qu'il soit plus rapide de transformer les sites terrestres permettant une diffusion de la TNT dans les zones actuellement écartées que d'équiper individuellement les téléspectateurs.

Seul le troisième argument- desservir les zones peu denses par voie terrestre serait ringard- mérite qu'on s'y arrête.

Une desserte par voie satellitaire serait préférable à la transmission terrestre, nous dit-on, parce qu'elle permet de diffuser outre la télévision, le haut débit et d'offrir de multiples services.

L'argument serait convaincant si le financement de l'équipement satellitaire préconisé était connu et assuré. A ce jour, les seules sources de financement prévues sont un fonds alimenté par l'Etat pour venir en aide aux personnes mais sous condition de ressources, et un rituel « fonds sans fonds », crée par la récente proposition de loi « relative à la lutte contre la fracture numérique ».

En l'état actuel donc l'équipement satellitaire des zones non desservies par voie terrestre est à la charge des populations...qui actuellement reçoivent la télévision et qui en seront privées. Autrement dit, ce progrès technique est une régression sociale.

Les maires, sur qui tout retombe, comme d'habitude, sont donc placés devant le dilemme suivant :

- Laisser le Gouvernement assumer ses responsabilités et attendre le 1^{er} décembre 2011 (avant dans certaines zones) pour voir ce qui se passera ;
- Prendre les devants et (comme pour la télévision analogique, la téléphonie mobile et dans certains cas le haut débit) équiper- seuls ou avec l'aide du Département et de la Région- leurs relais pour les rendre aptes à la diffusion numérique.

Le problème, comme le laissent supposer les premières estimations de TDF, communiquées récemment à la réunion de COMPS, c'est que l'addition risque d'être salée et renouvelable : 120 000€ HT pour 10 ans, renouvelables.

On marche sur la tête. Mais marcher sur les pieds est d'un banal...